

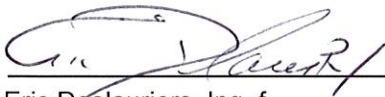
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Scierie Dion a comme mission d'offrir des produits de qualité à la fine pointe de la technologie tout en s'inscrivant à un système d'amélioration de sa performance environnementale.

Les forêts québécoises sont une ressource importante et doivent être gérées en fonction des générations futures. Pour ce faire, Scierie Dion adopte un système de gestion pour encadrer les activités forestières sous sa supervision en conformité avec les principes et critères FSC ainsi que les politiques et les normes associées. Scierie Dion s'engage à se conformer à la législation, à la réglementation environnementale et forestière et de la santé et sécurité qui a trait à ses activités. Il maintiendra son système de gestion de manière à assurer une amélioration continue de ses activités et de celles sous sa supervision.

Ainsi, dans le cadre de sa politique environnementale, la direction et les employés de Scierie Dion s'engagent à :

- ✓ La protection et la conservation à longue échéance des caractéristiques naturelles de la forêt.
- ✓ Le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers
- ✓ La conservation des sols et de l'eau.
- ✓ Le maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques.
- ✓ Le maintien des avantages socio-économiques multiples que les forêts procurent à la société.
- ✓ La prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.
- ✓ Ne pas acquérir de bois illégalement récolté, qui serait récolté en violation des droits civils et traditionnels ou dans des forêts où l'aménagement menace les priorités mondiales en matière de conservation, ou dans des forêts transformées en plantations ou affectés à une utilisation non forestière, ou encore qui proviendrait de forêts contenant des arbres génétiquement modifiés.



Eric Deslauriers Ing. f.
Responsable des approvisionnements

1 Mars 2020

Date

Scierie Dion entend concrétiser ses engagements par l'établissement et le suivi périodique annuel d'objectifs et de cibles environnementales. Son engagement, ses principes et l'évaluation de son système de management environnementale seront communiqués à son personnel et ses sous-traitants pour ainsi assurer une bonne mise en œuvre de la protection de l'environnement.
